

MINISTERE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'EAU POTABLE

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**PROJET DE REALISATION DE 27 SYSTEMES D'AEP
DANS LA REGION DU CENTRE EST**

Financement: Royaume de Belgique

Novembre 2017

SOMMAIRE

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET	3
1 Contexte et Justification du Projet	5
2 Présentation de la Région du Centre-Est.....	6
2.1 Situation géographique.....	6
2.2 Situation administrative	7
2.3 Caractéristiques démographiques	7
2.4 Caractéristiques physiques	7
2.4.1 Climat et végétation	7
2.4.2 Relief.....	8
2.4.3 Hydrographie.....	8
2.4.4 Hydrogéologie :.....	8
3 Situation de l'Approvisionnement en Eau Potable dans la Région	8
4 Approche nouvelle de l'AEP	15
5 Description détaillée du projet	15
5.1 Objectifs du Projet	15
5.2 Résultats attendus du Projet	16
5.3 Les différentes composantes du projet	16
5.4 Description des activités	17
6 Modalité de mise en œuvre du Projet.....	18
6.1 Organes de coordination et d'exécution des interventions	18
6.2 Instances de pilotage	19
7 Hypothèses, risques et conditions préalables	19
8 Impacts du projet.....	20
9 Durabilité des investissements	21

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Intitulé du Projet	Projet de réalisation de 27 systèmes d'AEP dans la Région du Centre Est
Pays	Burkina Faso
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'intermédiation sociale de sorte à identifier les sites des Bornes Fontaines, les bénéficiaires des Branchements Privés et les informer/Former sur les modalités de gestion des ouvrages ;
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser les études d'implantation technique de 34 forages à gros débits par un bureau d'étude en charge également du contrôle des travaux et qui aura l'obligation de résultat en terme de taux de succès à la réalisation des forages ; - réaliser 27 forages à gros débit devant alimenter les AEP ; - réaliser les études de faisabilités technique et socio-économique de 27 AEP dans les localités où les travaux de forages ont été positifs comprenant au minimum sept (7) Bornes Fontaine et cinquante (50) branchements Privés ; - réaliser les travaux d'exécution/mise à niveau de 27 réseaux d'AEP ; - mettre/intégrer les 27AEP dans un système de gestion déléguée ; - faire la promotion de stage pratique de dix (10) jeunes en fin d'études professionnelles par leur mise en position de stages de quatre (04) mois chacun
Résultats attendus	<p>R1 : l'intermédiation sociale permettant d'identifier les sites des Bornes Fontaines, les bénéficiaires des Branchements Privés et les informer/former sur les modalités de gestion des ouvrages est réalisée;</p> <p>R2 : les études d'implantation technique de 34 forages à gros débits par un bureau d'étude en charge également du contrôle des travaux et qui aura l'obligation de résultat en terme de taux de succès à la réalisation des forages sont réalisées;</p> <p>R3 : les 27 forages à gros débit devant alimenter les AEP sont réalisés;</p>

	<p>R4 : les études de faisabilités technique et socio-économique de 27 AEP dans les localités où les travaux de forages ont été positifs comprenant au minimum sept (7) Bornes Fontaine et cinquante (50) branchements Privés sont réalisées;</p> <p>R5 : les travaux d'exécution de 27 réseaux d'AEP sont réalisés;</p> <p>R6 : les 27AEP sont mis /intégrés dans un système de gestion déléguée ;</p> <p>R7 : la promotion de stage pratique de dix (10) jeunes en fin d'études professionnelles par leur mise en position de stages de quatre (04) mois chacun est faite.</p>
Zone d'intervention	Région du Centre-Est
Coût du projet	5 899 300 000 F CFA
Financement	Royaume du Belgique : 5 309 370 000 F CFA soit 90% Etat du Burkina Faso : 530 937 000 F CFA soit 10%
Durée du projet	Quatre (04) ans
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Organismes de coordination et d'exécution	Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Est
Personne à contacter	Monsieur Dofihouyan YE Directeur Général de l'Eau Potable 03 B.P. 7025 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 25 37 48 76 à 78/ 70 72 90 80 Fax : (226) 25 37 48 65 ; Email : yedofi@gmail.com

1. Contexte et Justification du Projet

Le Burkina Faso est un pays en développement situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une population en 2017 d'environ 19,6 millions d'habitants dont pratiquement 14 millions vivent en zones rurales (Projections démographiques, INSD 2009).

Le pays est en état de stress hydrique avec une moyenne pluviométrique qui oscille entre 350 mm au Nord à plus de 1000 mm au Sud-ouest. La disponibilité en eau renouvelable étant de 800 m³ par personne et par an selon l'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso réalisé en 2001. Le seuil de pénurie étant de 1 000 m³ par personne et par an.

En raison du contexte hydrogéologique difficile, le pays est faiblement doté en infrastructures hydrauliques (barrages, puits et forages, réseaux d'adduction d'eau etc.).

La maîtrise de l'eau y est donc un enjeu central. Face à ces contraintes, le Gouvernement du Burkina Faso a, depuis plusieurs décennies et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, entrepris à travers les projets et programmes d'hydraulique rurale, la mobilisation des ressources en eau afin d'améliorer les conditions socio-économiques de la population, notamment la satisfaction des besoins en eau des populations.

Malgré ces efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires, l'accès à une eau de bonne qualité demeure un grand défi à relever pour l'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural. La situation se caractérise par :

- une insuffisance des points d'eau modernes et la sur-fréquentation de ceux existants avec un taux d'accès à l'eau potable de 65,3% en fin 2016. (INO 2016) ;
- la longue distance à parcourir pour accéder à l'eau potable amenant d'une part les populations à des solutions de facilité, à s'alimenter en eau à partir de marigots, rivières, puisards avec pour conséquences des maladies d'origine hydrique, entravant ainsi la production et le développement et d'autre part, l'abandon des classes notamment chez les jeunes filles ;
- l'existence d'une forte demande en points d'eau potable de la part des populations ;
- la forte croissance démographique.

Pour faire face à cette situation, le Burkina Faso en vue de son développement socio-économique, s'est engagé en 2016 à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Il a également adopté en 2016 un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en tant que référentiel national des

interventions dans le pays pour la période 2016-2020. Le PNDES vise une croissance du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux, dans un cadre social équitable et durable. Il se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain et (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

L'accès à l'eau potable est pris en compte dans l'effet attendu 1 « l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti » de l'objectif spécifique 5 « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » de l'axe 2 « développer le capital humain ».

En effet, en matière d'Approvisionnement en Eau Potable, trois projets sont inscrits dans la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants du PNDES à savoir les projets 10 376 forages, 611 Adductions d'Eau Potable (AEP) et 87 Adductions d'Eau Potable Multi-Villages (AEP-MV). Ces investissements visent l'atteinte de l'objectif de 79% d'accès à l'eau potable fixé dans le PNDES.

Le présent projet qui s'exécutera dans la région du Centre Est aura pour but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations en milieu rural à travers l'accès universel à l'eau potable dans la Région du Centre Est et rentre dans le cadre de l'opérationnalisation des objectifs du PNDES à travers le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) avec le concours technique et financier du Royaume de Belgique.

2. Présentation de la Région du Centre-Est

2.1 Situation géographique

La Région du Centre-Est couvre une superficie de 14 723 km². Son chef-lieu, Tenkodogo est situé à l'intersection des routes nationales n°16 et n°17 à 185 km de Ouagadougou capitale du Burkina Faso. Elle est limitée à l'Est par la Région de l'Est (province du Gourma), au Nord par la Région du Centre Nord (province du Namentanga), à l'Ouest par les Régions du Centre Sud (Zoundwéogo, Nahouri) et du Plateau Central (Ganzourgou) et au sud par les Républiques du Togo et du Ghana.

2.2 Situation administrative

Le Centre-Est a été érigé en Région le 21 décembre 2004 par la loi n°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. La région a une superficie de 14 727 Km² répartie en trois provinces :

- la province du Boulgou avec une superficie de 6 350 Km² compte trois (03) communes urbaines, dix (10) communes rurales et 332 villages ;
- la province du Koulpélogo avec une superficie de 5 525 Km² compte une (01) commune urbaine, sept (07) communes rurales et 205 villages ;
- la province du Kourittenga avec une superficie de 2 848 Km² compte deux (02) communes urbaines, sept (07) communes rurales et 252 villages.

2.3 Caractéristiques démographiques

La population de la région du Centre-Est est estimée à 1 515 518 habitants en 2016 avec un taux de croissance annuelle de 2,9 % et une espérance de vie de 46,5 ans selon les projections démographiques 2007-2020 de l'INSD. La densité moyenne de la population est de 102,93 habitants/km² avec des extrêmes de 154,60 habitants/km² au Kourittenga et 113,9 habitants/km² au Boulgou et 63,68 habitants/km² au Koulpélogo. Plus de 48% de la population totale est constituée de jeunes de moins de 15 ans tandis que les femmes en représentent 52,7%.

2.4 Caractéristiques physiques

2.4.1 Climat et végétation

La région du Centre-Est relève de la zone climatique Nord Soudanien, caractérisée par deux saisons distinctes: une saison humide (de mai à octobre) avec une pluviométrie moyenne annuelle qui varie de 800 à 1000 mm et une saison sèche (de novembre à avril). La température moyenne annuelle est de 28°C et oscille entre un minimum de 22°C et un maximum de 32°C

La région du Centre-Est est entièrement comprise dans le secteur phytogéographique nord-soudanien. Les savanes arbustives et arborées dominent les formations naturelles. Les espèces dominantes sont : *Anogeisus leiocarpus*, *Butyrospermumparkii*, *combretum* sp. Le tapis herbacé continu et dense est constitué d'andropogons. Les cours d'eau les plus importants sont bordés par des forêts galeries de faible étendue.

2.4.2 Relief

Le relief est dans l'ensemble monotone, caractérisé dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo par un paysage faiblement ondulé. Le point le plus haut (367 m) se situe dans le département de Yargo (Kourritenga), dans le Nord de Silmiougou (Boulgou), et celui le plus bas (180m) dans le bassin du Nakambé, au Nord-Ouest de Niéanlé.

2.4.3 Hydrographie

La région est couverte par un réseau hydrographique très dense sur plus de 85% du territoire et assez dense sur les 15% dans la partie Nord du Kourittenga qui est drainée par la rivière Koulwoko. L'importance du réseau hydrographique a permis la réalisation de nombreux ouvrages hydro agricoles ou pastoraux dont les plus importants sont :

- Province du Boulgou : barrages de Bagré, Bittou, Bidiga, Gourgou, Zurma.
- Province du Koulpélogo : barrages de Ouargaye, Ganzadouré, Lalgaye.
- Province du Kourittenga : barrages de Gorgo, Gounghin, Kampelsé-Zougou, Itenga, Tensobentenga.
- Les provinces du Boulgou et du Koulpélogo sont traversées par deux principaux cours d'eau qui sont le Nakanbé et le Nazinon.

2.4.4 Hydrogéologie :

L'hydrogéologie de la région fait apparaître deux grandes formations aquifères:

- **Le socle cristallin** : il occupe la majeure partie (90% de la région) où les eaux souterraines sont liées à la fissuration, à la fracturation ou à l'altération des roches. Les débits y sont généralement faibles (0,5 à 20 m³/h).
- **La zone sédimentaire** représente 10% de l'espace.

La région du Centre-Est disposerait de 3.230 millions de m³ d'eau souterraine dont 330 millions de m³ sont renouvelables (Source: Etude de Caractérisation des 13 Régions).

3. Situation de l'Approvisionnement en Eau Potable dans la Région

Dans la région du Centre-Est, depuis la fin du Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement PADSEA en 2010 sur financement DANIDA et l'Etat du Burkina, la région n'a plus connu de projet de grande envergure dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Seules les interventions de l'Etat et des partenaires (ONG et Associations) dans le cadre du PN-AEPA ont permis de porter le taux d'accès à l'eau potable à 74% dans la région en 2016. Ce taux cache des disparités entre les provinces et également entre les communes d'une même province. D'où la nécessité de réaliser des

ouvrages d'AEP dans l'optique de réduire ces inégalités, afin de permettre à certaines populations d'avoir accès à l'eau potable.

La région compte 24 AEPS dont 17 ont été réalisées durant les cinq dernières années. Les principaux projets réalisateurs de ces AEPS sont : Projet Intégré d'Hydraulique Villageoise et d'Education pour la Santé (PIHVES 1998-2003), Programme d'Appuis au Développement aux Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PADSEAI 2005-2009) et l'Appuis Budgétaire Sectoriel (ABS depuis 2010).

La situation de l'AEP dans les localités ayant plus de 3500 habitants de la région du Centre-Est est consignée dans le tableau ci-dessous.

PROVINCE	Commune	Village	Population 2006	Population Projetée 2016	Taux d'accès	Nombre de points d'eau moderne (PEM)	Taux de fonctionnalité des PEM	Type du Système de Distribution	Date de réalisation des AEPS	Date de mise en service des AEPS	fonctionnalité des AEPS
BOULGOU	BAGRE	BAGRE Village	4993	6061	85,8	36,0	91,7				
BOULGOU	BAGRE	DIRLAKOU	11386	14325	93,3	55,0	89,1	AEPS	2011	2011	100%
BOULGOU	BAGRE	YAMBO	3932	4774	84,1	23,0	95,7	AEPS	2014	2014	100%
BOULGOU	BEGUEDO	BEGUEDO	15339	13835	100,0	46,0	97,8	AEPS	2002	2002	100%
BOULGOU	BEGUEDO	FINGLA	2535	7868	100,0	18,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BISSIGA	POESTENGA	3993	4692	51,4	10,0	100,0	AEPS	2009	2009	100%
BOULGOU	BITTOU	BEKOURE	3270	4426	36,0	6,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	GNAGDIN	5085	6216	57,6	11,0	100,0	AEPS	2015	2016	100%
BOULGOU	BITTOU	KANKAMOGR E	2105	4986	67,6	5,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	KANYIRE	2179	3532	26,7	6,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	LOABA	5241	3934	28,7	6,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	MOGANDE	4326	3688	88,0	10,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	MOGOMNOR E	3334	4123	53,2	9,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	SAWENGA	4775	5566	34,3	13,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BITTOU	ZEKEZE	2914	3539	21,7	6,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	BOUSSOUMA2	BOUSSOUMA	4411	3984	78,3	20,0	100,0	AEPS	2011	2012	100%
BOULGOU	BOUSSOUMA2	LENGHA	3414	4147	72,3	15,0	93,3	-	-	-	-
BOULGOU	GARANGO	DISSIAM	3289	4040	100,0	11,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	GARANGO	LERGHO	4156	4694	100,0	17,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	GARANGO	OUAREGOU	9775	11870	59,4	23,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	GARANGO	TORLA	4058	5742	90,2	19,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	GARANGO	ZIGLA-KOULPELE	4002	5207	100,0	19,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	KOMTOEGA	GOGHIN	1415	4390	100,0	4,0	100,0	-	-	-	-

PROVINCE	Commune	Village	Population 2006	Population Projetée 2016	Taux d'accès	Nombre de points d'eau moderne (PEM)	Taux de fonctionnalité des PEM	Type du Système de Distribution	Date de réalisation des AEPS	Date de mise en service des AEPS	fonctionnalité des AEPS
BOULGOU	KOMTOEGA	KOMTOEGA	5197	3618	100,0	25,0	100,0	AEPS	2009	2010	100%
BOULGOU	NIAOGO	NIAOGHO	6769	7063	85,0	17,0	94,1	AEPS	2003	2003	100%
BOULGOU	NIAOGO	TENGSOBA	5511	6691	100,0	24,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	TENKODOGO	KAMPOAGA	5037	5769	79,1	28,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	TENKODOGO	LOANGA	3141	3792	84,8	13,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	TENKODOGO	MALENGA-NAGSORE	3991	4160	79,6	15,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	TENKODOGO	SABTENGA	5077	5016	39,9	18,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	BEKA	3418	3699	50,3	13,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	BISSAYA	4140	5027	67,7	10,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	GASSOUGOU	3949	4222	94,3	7,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	SAMPEMA	7735	8107	71,8	21,0	100,0	AEPS	2014	2016	100%
BOULGOU	ZABRE	SANGOU	2872	3700	82,4	11,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	SOUSSOULA	3108	3774	98,5	9,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	YOUNGOU	3596	3976	67,4	16,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZABRE	ZOURMA	4906	5237	65,8	17,0	100,0	-	-	-	-
BOULGOU	ZONSE	PONGA	3695	3712	76,9	15,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	COMIN-YANGA	COMIN-YANGA	5719	6943	85,6	28,0	100,0	AEPS	2014	2015	100%
KOULPELOGO	COMIN-YANGA	KAKATI	3057	3711	24,3	6,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	COMIN-YANGA	VOHOGDIN	8083	9815	18,3	13,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	LALGAYE	LALGAYE	2735	3504	91,4	21,0	95,2	AEPS	2012	2013	100%
KOULPELOGO	OUARGAYE	MENE	4656	4194	0,0	22,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	OUARGAYE	NAGANGA	4643	5251	11,4	29,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	SANGA	SANGHA	3539	4663	71,0	36,0	97,2	AEPS	2016		
KOULPELOGO	SANGA	YOURGA	3724	3740	54,5	20,0	95,0	-	-	-	-

PROVINCE	Commune	Village	Population 2006	Population Projetée 2016	Taux d'accès	Nombre de points d'eau moderne (PEM)	Taux de fonctionnalité des PEM	Type du Système de Distribution	Date de réalisation des AEPS	Date de mise en service des AEPS	fonctionnalité des AEPS
KOULPELOGO	SOUDOUGUI	BOUDANGOU	4623	5615	10,7	10,0	70,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	SOUDOUGUI	DIENBENDE	3589	4358	32,7	12,0	75,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	YARGATENGA	CINKANSE	10913	12213	43,0	14,0	100,0	AEPS	2009	2009	100%
KOULPELOGO	YARGATENGA	WAONGO	4179	4686	23,7	13,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	YARGATENGA	YARGATENGA	4394	3508	48,9	23,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	YONDE	BOUSSIRABOGO	2948	3580	89,4	14,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	YONDE	SALEMPAORE	4381	5319	68,0	22,0	100,0	-	-	-	-
KOULPELOGO	YONDE	YONDE	3437	4173	45,1	15,0	100,0	AEPS	2012		100%
KOURITENGA	ANDEMTENGA	DOUNDOUDOUGOU	4535	4879	44,3	17,0	100,0	-	-	-	-
KOURITENGA	ANDEMTENGA	GUEFOURGOU	3450	3878	66,7	15,0	100,0	-	-	-	-
KOURITENGA	ANDEMTENGA	OUENGA	5243	6061	76,7	23,0	100,0				
KOURITENGA	ANDEMTENGA	SIMBA	3912	4644	89,4	24,0	95,8	-	-	-	-
KOURITENGA	DIALGAYE	DASSOUI	4231	4592	88,0	18,0	100,0	-	-	-	-
KOURITENGA	DIALGAYE	DIALGAYE	3353	3574	97,2	17,0	94,1	AEPS	2009	2010	100%
KOURITENGA	KANDO	SOALGA	4538	5229	84,7	22,0	100,0	-	-	-	-

Durant ces cinq (05) dernières années (2011-2016) le nombre d'AEPS réalisés par an est consigné dans le tableau ci-dessous :

NOM REGION	NOM PROVINCE	NOM COMMUNE	Nom du village	Année Exécution	NOM PROJET	Mode de financement
CENTRE-EST	BOULGOU	BAGRE	DIRLAKOU	2011	ABS	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	BAGRE	YAMBO	2014	ABS	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	BANE	KOABGATENGA	2015	ABS	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	BEGUEDO	BEGUEDO	2002	PIHVES	DANIDA/ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	BISSIGA	BISSIGA	2009	PADSEAI	DANIDA/ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	BITTOU	GNAGDIN	2015	ABS	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	GARANGO	SANOGHO	2012	ETAT	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	KOMTOEGA	KOMTOEGA	2009	PADSEA	DANIDA/ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	NIAOGO	NIAOGO	2003	PIHVES	DANIDA/ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	BOUSSOUMA	BOUSSOUMA	2011	ABS	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	ZABRE	SAMPEMA	2014	ABS	ETAT
CENTRE-EST	BOULGOU	ZOAGA	ZOAGA	2015	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	COMIN-YANGA	COMIN-YANGA	2014	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	DOURTENGA	DOURTENGA	2014	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	LALGAYE	LALGAYE	2012	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	SANGA	SANGHA	2016	ETAT	ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	SOUDOUGUI	SOUDOUGUI	2016	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	YARGATENGA	CINKANSE	2009	PADSEA	DANIDA/ETAT
CENTRE-EST	KOULPELOGO	YONDE	YONDE	2012	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOURITENGA	ANDEMTENGA	ANDEMTENGA	2012	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOURITENGA	BASKOURE	BASKOURE	2009	PADSEAI	DANIDA/ETAT

CENTRE-EST	KOURITENGA	DIALGAYE	DIALGAYE	2009	PADSEAI	DANIDA/ETAT
CENTRE-EST	KOURITENGA	GOUNGHIN	GOUNGHIN	2011	ABS	ETAT
CENTRE-EST	KOURITENGA	TENSOBENTENGA	TENSOBTENGA	2012	ABS	ETAT

4. Approche nouvelle de l'AEP

Le PN-AEP a retenue l'approche service qui consiste à rapprocher les points de prise d'eau potable des consommateurs pour lever la contrainte « distance à parcourir pour accéder au point d'eau » afin de focaliser les différentes consommations sur les points d'eau potable. Ce rapprochement devra se matérialiser d'une part, par la densification des réseaux de distribution d'eau potable avec beaucoup plus de bornes fontaines et surtout la promotion des branchements particuliers, et d'autre part inverser les niveaux de fréquentation des points d'eau potable en passant de la situation de 80% de desserte par les PMH en 2015 à seulement 20% en 2030.

5. Description détaillée du projet

- Nom du projet : projet de réalisation de 27 systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans la région du Centre-Est
- Le projet consiste en :
 - ❖ Exécution de travaux
 - ❖ Exécution d'études
 - ❖ Fourniture de biens
 - ❖ Fourniture de services
 - ❖ Fourniture d'une installation / infrastructure complète

5.1 Objectifs du Projet

Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations en milieu rural à travers l'accès universel à l'eau potable dans la Région du Centre Est. De façon spécifique, il s'agit de:

- réaliser l'intermédiation sociale de sorte à identifier les sites des Bornes Fontaines, les bénéficiaires des Branchements Privés et les informer/former sur les modalités de gestion des ouvrages;
- réaliser les études d'implantation technique de 34 forages à gros débits par un bureau d'étude en charge également du contrôle des travaux et qui aura l'obligation de résultat en terme de taux de succès à la réalisation des forages ;
- réaliser 27 forages à gros débit devant alimenter les AEP ;

- réaliser les études de faisabilités technique et socio-économique de 27 AEP dans les localités où les travaux de forages ont été positifs comprenant au minimum sept (7) Bornes Fontaine et cinquante (50) branchements Privés ;
- réaliser les travaux d'exécution/mise à niveau de 27 réseaux d'AEP ;
- mettre/intégrer les 27AEP dans un système de gestion déléguée ;
- faire la promotion de stage pratique de dix (10) jeunes en fin d'études professionnelles par leur mise en position de stages de quatre (04) mois chacun.

5.2 Résultats attendus du Projet

Au terme du projet, les résultats suivants sont attendus:

- l'intermédiation sociale permettant d'identifier les sites des Bornes Fontaines, les bénéficiaires des Branchements Privés et les informer/former sur les modalités de gestion des ouvrages est réalisée;
- les études d'implantation technique de 34 forages à gros débits par un bureau d'étude en charge également du contrôle des travaux et qui aura l'obligation de résultat en terme de taux de succès à la réalisation des forages sont réalisées;
- les 27 forages à gros débit devant alimenter les AEP sont réalisés;
- les études de faisabilités technique et socio-économique de 27 AEP dans les localités où les travaux de forages ont été positifs comprenant au minimum sept (7) Bornes Fontaine et cinquante (50) branchements Privés sont réalisées;
- les travaux d'exécution de 27 réseaux d'AEP sont réalisés;
- les 27AEP sont mis /intégrés dans un système de gestion déléguée ;
- la promotion de stage pratique de dix (10) jeunes en fin d'études professionnelles par leur mise en position de stages de quatre (04) mois chacun est faite.

5.3 Différentes composantes du projet

Le projet a trois composantes :

- composante A : Développement d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable
- composante B : Appui à la décentralisation des services d'eau et d'hygiène
- composante C : Appui institutionnel et gestion du projet

Tableau N°1 : description des composantes du projet

Composante A : Développement d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable	Conduite des études d'AEP
	Intermédiation Sociale ; Animation, sensibilisation
	Travaux de réalisation et de mise à niveau des systèmes d'AEP
	Suivi contrôle des travaux
Composante B : Appui institutionnel et renforcement des capacités	Mise en œuvre de la stratégie de l'appui à la maîtrise d'ouvrage communal (feuille de route AMOC)
	Transfert de la délégation de gestion des infrastructures hydrauliques aux opérateurs privés :
	Renforcer les capacités des communes à l'exercice de la maîtrise d'ouvrages communales
	Renforcer les capacités des services déconcentrés à l'assistance à la maîtrise d'ouvrages communale
Composante C : Gestion du projet	Promouvoir le Partenariat Public Privé
	:

5.4 Description des activités

Les principales activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet sont consignées dans le tableau N°2 ci-après.

Tableau N°2 : Description des activités

N°	Nom de la composante	Description des activités
A	Développement d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite des études d'implantation des forages à gros débits • Conduite des études APD pour la réalisation et la mise à niveau des AEP qui permettront de déterminer entre autres les volumes de stockage, les km de conduites à poser et la source d'énergie à utiliser. • Etude socio-économique, • Réalisation des travaux, • Suivi contrôle des travaux
B	Appui institutionnel et renforcement de	La mise en œuvre de projets d'eau potable nécessite l'implication des acteurs parties prenantes que sont la Direction Générale de l'Eau

N°	Nom de la composante	Description des activités
	capacité	<p>Potable, les Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement, les collectivités territoriales devant jouer le rôle de maîtrise d'ouvrage communale, les entreprises et bureaux d'études, les ONG et associations, les opérateurs privés que sont les maintenanciers et les fermiers. Pour permettre à l'ensemble de ces structures d'être opérationnelles et d'assumer efficacement leur rôle respectif, le projet prévoit un renforcement de leur capacité d'intervention. Les actions à mener seront entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du transfert de la délégation de gestion aux opérateurs privés • La mise en œuvre de la feuille de route AMOC. • La formation des acteurs communaux aux modules de la maîtrise d'ouvrage communale (MOC). • L'appui des communes à la définition des modes de gestion et à la contractualisation des exploitants du réseau; • L'information et le renforcement des capacités opérationnelles des communes sur leur rôle et responsabilité de maître d'ouvrage du réseau ; • La formation du fermier et des fontainiers sur la redevabilité et sur les indicateurs de performance de la gestion des AEPS; • La formation/sensibilisation des populations sur le mode de fonctionnement des équipements, sur la nécessité de payer le service d'eau et diffusion de messages sur l'hygiène de l'eau ; • L'appui au transfert de la délégation en gestion aux opérateurs privés des infrastructures hydrauliques réalisées.
C	Gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du cadre institutionnel du projet (comité de pilotage, comité de suivi du projet, unité de gestion du projet), • Audit des états financiers du projet.

La mise en œuvre du projet permettra le développement des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois pendant l'exécution des travaux et la gestion des ouvrages, l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement des populations bénéficiaires et donc de leurs santé.

6. Modalités de mise en œuvre du Projet

6.1 Organes de coordination et d'exécution des interventions

Le projet sera de catégorie A et s'exécutera dans la région du Centre-Est. L'organe d'exécution du projet sera le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à travers la

Direction Générale de l'Eau Potable et la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre- Est. L'adjudication internationale sera organisée par le ministère en charge de l'eau.

Une unité de gestion complète sera mise en place pour l'exécution du projet. Les communes assureront leur rôle de maîtrise d'ouvrage communale à travers la planification, la mise en œuvre, l'identification des bénéficiaires et le suivi-évaluation.

Le projet disposera d'un cadre comptable et financier et un spécialiste en passation de marchés qui assureront une gestion fiduciaire du projet. En outre, les spécialistes en suivi environnemental et social auront leurs capacités renforcées pour la prise en charge de ces questions et seront épaulés par deux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale qui seront recrutés dans le cadre du projet. Les frais d'équipement et de fonctionnement relatifs aux activités de coordination seront pris en charge par le projet.

Les prestations d'intermédiation sociale, d'études et contrôles seront assurées par des bureaux d'études et les travaux par des entreprises.

6.2 Instances de pilotage

L'articulation entre le présent projet avec les autres projets, ainsi que la cohérence du projet avec la politique sectorielle en vigueur, seront assurées par un comité de pilotage qui assurera la coordination entre toutes les parties prenantes (administration centrale et déconcentrée, société civile, collectivités locales, secteur privé, associations, ONG, etc.). Le comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

7. Hypothèses, risques et conditions préalables

Ce sont des événements et décisions situés hors des limites du projet pouvant avoir un impact sur le développement de l'activité et sur la réalisation des objectifs :

- la baisse du niveau des nappes, voire leur épuisement dans le cas des nappes fossiles;
- le risque d'une contamination de l'eau ou d'une eau contenant des éléments à forte teneur ou toxique
- le risque de conflits fonciers liés au développement des infrastructures et aux dispositifs de protection de la ressource.

Groupe cible

Population des villages de la région du centre-est (village ayant une population supérieur ou égale à 3 500 habitants et ne disposant pas de système d'AEPS).

Situation sociale

Les villages sont habités par une population paysanne et pauvre qui pratique une agriculture de subsistance et l'élevage de case. Le besoin d'eau autant pour la consommation domestique que l'abreuvement des animaux s'y pose.

La région du Centre-Est est une mosaïque de peuplements composés par différentes entités ethniques (Bissa, Mossi et Yana etc). On dénombre trois principaux groupes qui constituent les trois provinces comme l'indiquent les monographies. La revue documentaire révèle que ces communautés sont toutes venues d'ailleurs pour s'installer dans la région.

Place et rôle de la femme dans la société : la place de la femme est celle que la société ou le chef du ménage veut bien lui donner. Elle occupe en priorité la fonction de reproductrice avant celle de productrice. La situation de la femme dans la région du Centre-Est est la même que celle vécue par ses paires sur le plan national. En effet, elle est soumise à toutes les formes de discriminations, ce qui constitue une entrave à son épanouissement socio-économique.

De façon spécifique dans la région du Centre-Est, les conditions des femmes, autrefois déterminées par des pratiques traditionnelles néfastes, connaissent de nos jours une amélioration. Néanmoins, on enregistre encore certaines pratiques telles que le lito dans la province du Koulpélogo, et l'excision dans les provinces du Koulpélogo et du Kourittenga. Quant au lévirat, il connaît une baisse considérable grâce aux multiples actions des associations de lutte contre la pandémie du sida. Le mariage forcé et précoce est toujours pratiqué mais sous des formes plus subtiles.

Implication des populations locales

Les communes et les villages bénéficiaires seront impliqués aussi bien dans la mise en œuvre du projet que dans la gestion des ouvrages (implantation des différents ouvrages, recrutement des fermiers pour la gestion etc). Par exemple, les jeunes des villages concernés pourront se faire recruter dans le cadre de l'emploi de main d'œuvre non qualifié. Aussi, des associations d'usagers de l'eau seront mises en place ou redynamiser pour contrôler la gestion des ouvrages par le fermier.

8. Impacts du projet

Le projet aura des impacts du point de vue institutionnel, renforcement des capacités, développement d'emplois nouveaux et l'émergence d'opérateurs privés locaux par les actions à mener.

Au niveau de la Direction régionale les actions suivantes seront menées avec des impacts à court, moyen et long termes :

- la dotation aux amortissements qui alimente un compte pour le renouvellement des équipements dont la durée de vie est moins de 15 ans ;
- la mise à disposition de chaque commune d'agent technique en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement pour le suivi desdits services ;
- le renforcement des capacités des populations bénéficiaires et des communes concernées par le projet ;

Sur la durée du projet les capacités seront renforcées et concernera tous les acteurs notamment les populations bénéficiaires, les agents communaux, les agents de l'administration du MEA et portera sur la gestion des ouvrages d'AEP, la maîtrise d'ouvrages en AEP, le partenariat public privé, suivi-évaluation, management et gestion du projet et la maîtrise de l'utilisation de certains logiciels tels que : Epanet, Autocard, Arcgis, Envi, Ms Project, etc.

Aussi les étudiants en fin de cycle effectueront des stages sur la durée du projet.

La mise en œuvre du projet permettra le développement des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois pendant l'exécution des travaux et la gestion des ouvrages, l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement des populations bénéficiaires et donc de leurs santé.

Le projet sera exécuté dans les localités ayant une population supérieure ou égale 3500 habitants. Des études d'avant-projet sommaires et détaillés seront réalisées au cours du projet.

La réalisation du projet n'entraînera pas des déplacements de la population mais permettra d'alimenter en eau potable environ 94 500 habitants.

9. Durabilité des investissements

La réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain a été adoptée en novembre 2000, afin d'apporter une réponse aux limites de la gestion du type communautaire des ouvrages d'AEP. Sa mise en œuvre contribuera à assurer la durabilité et la continuité du service de l'eau potable dans la zone du projet.

En sus de la réforme, la mise en œuvre des mesures suivantes devrait contribuer à la durabilité et à la continuité du service de l'eau :

- la promotion des branchements privés, favorisant l'accès universel à l'eau potable ;
- une tarification adaptée : plus que la téléphonie mobile qui s'est implantée jusque dans les villages les plus reculés, le service de l'eau doit reposer sur une tarification qui assure le recouvrement des coûts en restant abordable pour tous ;
- la promotion du PPP à travers l'implication d'opérateurs privés/ONG dans la gestion des infrastructures d'AEP ;
- la participation des usagers de l'eau ;
- le respect des normes de potabilité.

10. Impact environnemental et social

Le projet d'AEP n'entraînera pas une détérioration majeure d'habitats naturels, ou de déplacement de populations et de perte de terres agricoles et de ressources végétales.

L'Évaluation Environnementale Stratégique appliquée à la formulation du Programme National AEP à l'horizon 2030 a d'abord consisté à dresser l'état des lieux global du secteur de l'eau, dans lequel un regard particulier a été porté sur les aspects environnementaux et sociaux liés à l'approvisionnement en eau potable et un rapport d'état des lieux intégrant tous les aspects environnementaux et sociaux du sous-secteur AEP a été produit.

Elle a ensuite consisté en une analyse du contenu du PN-AEP proposé, en vue d'identifier parmi les actions de mise en œuvre celles qui sont sources d'impacts potentiels sur le milieu biophysique et humain. Dans chaque cas, des propositions de mesures stratégiques visant à prévenir ou atténuer les risques ou à gérer ces impacts sont formulées.

Enfin, le détail des approches, stratégies, procédures et des outils pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux ont été développés dans le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

Il ressort de l'état des lieux que le secteur eau et assainissement fait face aux principales contraintes suivantes en matière environnementale :

- les pollutions des ressources en eau, souterraine et de surface. En dehors de la présence naturelle d'arsenic dans l'eau souterraine dans les zones volcano-sédimentaire, la pollution des ressources en eau du fait des activités humaines (exploitation minière artisanale, engrais, pesticides, eaux usées industrielles) a atteint une ampleur jamais égalée avec l'explosion de l'orpaillage ;
- Une connaissance des ressources en eau limitée: les ressources en eau souterraine sont le plus souvent limitées et discontinues en zone de socle. Même si de grandes quantités d'eau sont parfois présentes en zone socle, c'est leur identification, caractérisation et mobilisation qui sont complexes et nécessitent la mise en œuvre de moyens (humains, techniques et financiers) suffisants et adéquats ;
- L'évaporation au niveau des réservoirs et autres zones humides est intense, particulièrement dans la partie nord du Burkina. Estimée à 40% des volumes annuels stockés, le niveau de l'évaporation ira en s'aggravant eu égard aux conséquences des changements climatiques ;
- L'envasement des cuvettes des plans d'eau qui reste un problème majeur mal maîtrisé : on ne dispose pas de données spécifiques sur la sédimentation des retenues d'eau du Burkina, mais les réalités vécues à travers de nombreuses retenues de barrage et lacs naturels à travers le pays tendent à montrer que le phénomène est l'une des plus graves menaces à la pérennité des eaux de surface.

10.1 Impacts du projet

10.1.1 Impacts positifs

Cette catégorie d'impacts est surtout d'ordre socioéconomique et concerne : i) l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; ii) la diminution des maladies d'origine hydrique et conséquemment une baisse des dépenses de soins de santé ; iii) la création d'emplois lors des travaux et pendant la phase d'exploitation ; iv) l'autonomie des femmes qui s'investiront dans des activités génératrices de revenus grâce au gain de temps consécutif à l'allègement de la corvée ; v) l'amélioration du cadre de vie dans les écoles, marchés et autres lieux publics ; vi) l'amélioration des processus décisionnels grâce à la disponibilité de données ; vii) l'appropriation de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance des ouvrages AEP par les bénéficiaires dans l'optique de la durabilité.

10.1.2 Impacts négatifs

Les quelques impacts négatifs potentiels résultant de la mise en œuvre du projet seront générés tant en phase de construction des infrastructures AEP qu'en phase d'exploitation.

Pendant l'exécution des différents travaux, l'on notera la i) propagation de maladies (IST/SIDA) dans le milieu lors de la mise en place d'une base vie dans les localités à cause du brassage des populations ; ii) la perte de terres agricoles et de ressources végétales pour le volet AEP ; iii) la survenance de conflits fonciers liés au développement des infrastructures ; iv) la poussière et les pollutions diverses des sols et des eaux par les déchets non biodégradables (filtres, batteries, gravats...).

En phase d'exploitation des ouvrages AEP, il se posera des problèmes d'hygiène autour des ouvrages, dans le transport et la conservation de l'eau dans les concessions. Par ailleurs, la consommation de l'eau contenant des éléments chimiques (nitrates et arsenic, fluor...), pourrait constituer un sérieux problème de santé publique.

10.2 Mesures d'atténuation et renforcement

Les mesures d'atténuation portent à la fois sur le milieu biophysique et le milieu humain.

Pour le milieu physique, les mesures prévues sont : i) le contrôle de l'envol de poussière et de la pollution émise par les engins et véhicules de chantiers; ii) le contrôle de la pollution des sols par les bétonnières ; iii) la collecte et l'évacuation des déchets non biodégradables (filtres, batteries, gravats...) et l'enterrement des déchets biodégradables et incinération des déchets de chantiers, iv) la réduction du stockage ou de l'épandage de produits toxiques dans un rayon de 200 m ; v) l'interdiction du dépôt ou du déblai à moins de 15 m d'un cours d'eau.

Pour le milieu biologique, les mesures prévues sont : i) la sensibilisation des populations, du personnel des entreprises en particulier et les autorités locales sur les problèmes ; ii) l'utilisation des arbres abattus comme bois de feu et de façon générale, remise des arbres déracinés aux riverains pour emploi, iii) la compensation des arbres abattus ; iv) l'implication des populations dans l'élaboration et l'application du plan de gestion environnementale du Projet.

Au niveau du milieu humain, les mesures envisagées concernent i) la sécurité en vue de prévenir et éviter des accidents chez les enfants et plus jeunes lors des travaux de construction, ii) la sensibilisation des populations bénéficiaires sur les IST/SIDA et sur d'autres thèmes comme la protection de l'environnement (plantation d'arbres), la lutte contre l'utilisation des feux de brousse incontrôlés ou anarchiques chez le personnel de chantier ; iii) la mise en place d'un réseau de mesure et de contrôle de la qualité des eaux en tant que dispositif permanent en dehors des contrôles opérés lors de la réception des ouvrages ; iv) le dédommagement des populations victimes de la destruction des biens (champs et ressources végétales).

Pendant l'exécution du projet, il est prévu : i) la rédaction d'un plan d'assurance environnement pour les entreprises ; ii) l'élaboration d'un règlement intérieur pour le respect des clauses environnementales du chantier par le personnel des entreprises ; iii) la conduite de missions régulières de supervision environnementale en vue d'une application réussie des mesures d'atténuation.

Pour mieux prendre en compte les mesures de mitigations, liées à la spécificité de chaque site, une fiche d'évaluation rapide des impacts environnementaux des sites retenus sera élaborée par les Directions Régionales du MEA avec une recommandation du niveau de l'Etude d'impact environnementale (simplifiée ou approfondie) à réaliser.

La structure des coûts du projet 27 AEP par composante est :

	Désignation des rubriques	Unité	Quantité	Prix Unitaire (FCFA)	Montant(FCFA)
I	Composante A : Investissement				5 406 250 000
1.1	Implantation des forages à gros débits	U	34	700 000	23 800 000
1.2	Forages à gros débits	U	27	6 500 000	175 500 000
1.3	Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau	U	27	350 000	9 450 000
1.4	Etudes techniques, socio-économiques (APD/AEP) et de contrôle des travaux de forages	U	27	15 500 000	418 500 000
1.5	Contrôle des travaux d'AEP	U	27	2 000 000	54 000 000
1.6	Travaux de réalisation d'AEPS	U	27	175 000 000	4 725 000 000
II	Composante B: Appui institutionnel et renforcement de capacité				388 000 000
2.1	Equipements informatiques	lot	3	10 000 000	30 000 000

2.	2	Consommables informatiques	lot	3	15 000 000	45 000 000
2.	3	Acquisition de véhicule	U	4	27 000 000	108 000 000
2.	4	Acquisition de moto	U	10	2 100 000	21 000 000
2.	5	Equipement de bureau	lot	2	10 000 000	20 000 000
2.	6	Rémunération des jeunes stagiaires	H/4mois	10	400 000	4 000 000
2.	7	Renforcement des capacités des services déconcentrés et centraux	Forfait	10	5 000 000	50 000 000
2.	8	Renforcement des capacités des communes à l'exercice de MOC	Forfait	4	5 000 000	20 000 000
2.	9	Mission de terrain (supervision et réceptions)	U	2	45 000 000	90 000 000
III		Composante C: Gestion de projet				105 050 000
3.	1	lancement et clôture du Projet	FF	2	15 000 000	30 000 000
3.	2	Comités de pilotage	FF	10	5 005 000	50 050 000
3.	3	Audits et évaluations	FF	1	25 000 000	25 000 000
Total général en HT (FCFA) (D = I+II+III)					100%	5 899 300 000
Part Partenaire Financier					90%	5 309 370 000
Contrepartie de l'Etat					10%	589 930 000

Planning mensuel des activités

N°	Intitulé de l'activité	année 1				année 2				année 3				année 4			
		T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
I.	démarrage du projet																
I.1	Mise en place de l'UGP	X															
I.2	Mobilisation des fonds	X															
I.3	Acquisition des équipements		X														
II.	Investissements																
II.1	Etablissement et approbation des DAO			X	X												
II.2	Lancement des appels d'offres				X												
II.3	Passation et approbation des contrats					X	X										
II.4	Réalisation/mise à niveau des travaux de 2/7 AEP et							X	X	X	X	X	X	X			
II.5	Supervision des travaux							X	X	X	X	X	X	X			
II.6	Réception des travaux						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
III.	Suivi de la gestion des ouvrages après réalisation															X	X
IV.	Appui institutionnel																
IV	Gestion administrative, financière et technique				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
V.	Audits				X				X				X				X
VI.	Rapport de clôture du projet															X	X

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA
COOPERATION



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

09 FEV 2018

Ouagadougou, le

N° 2018-00341 MINEFID/SG/DGCOOP/DCB/osa

URGENT

Le Ministre

A

Son Excellence Monsieur
l'Ambassadeur du Royaume de la
Belgique au Burkina Faso

Objet: Requête de financement pour le projet de
réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'AEP
neufs dans la région du Centre-Est

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation une requête relative au financement du Projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la région du Centre-Est.

Ce projet qui répond à l'objectif stratégique 2.5 du Plan national de développement économique et social (PNDES) s'inscrit dans le cadre de l'objectif zéro corvée d'eau tant en milieu urbain que rural d'ici 2020 et de la mise en œuvre du programme National d'Approvisionnement en Eau Potable 2016-2030.

D'un coût du projet estimé à cinq milliards, huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions, trois cent mille (5 899 300 000) FCFA, le projet a déjà fait l'objet d'une première sollicitation de ma part par lettre n° 2017-01456/MINEFID/SG/DGCOOP/DCB/ma du 12 juin 2017.

A la suite de cette première requête, vos services ont bien voulu soumettre aux structures du Ministère de l'eau et de l'assainissement des amendements pertinents sur le Document de projet qui ont été intégralement pris en compte.

Sur la base du Document de projet intégrant lesdits amendements, la présente requête vous est adressée pour le financement à hauteur de 90% du coût total soit cinq milliards, trois cent neuf millions, trois cent soixante-dix mille (5 309 370 000) FCFA en vue de permettre au Ministère de l'eau et de l'assainissement d'entamer la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet.

- OUAGADOUGOU - 13/02/18

DATE :	49
N° :	
AMB <input type="checkbox"/>	B & B <input type="checkbox"/>
CONS <input type="checkbox"/>	VISA <input type="checkbox"/>
SEC. AMB <input type="checkbox"/>	RECP <input type="checkbox"/>
COOP <input checked="" type="checkbox"/>	AUTRES <input type="checkbox"/>

Je saisis cette occasion pour vous réitérer ma gratitude et celle du Gouvernement pour vos efforts constants et l'engagement de vos services dans l'accompagnement des politiques de développement du Burkina Faso.

Dans l'attente d'une suite heureuse de la présente requête, je vous prie d'agréer, **Excellence Monsieur l'Ambassadeur**, l'assurance de ma considération distinguée.

P.I.: Document de projet



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Officier de l'Ordre National

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE
LA COOPERATION**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

12 JUIN 2017

Ouagadougou, le

N° 2017-01456 /MINEFID/SG/DG-COOP/DCB/ma

DATE :	15/06/2017
N° :	986
AMB <input type="checkbox"/>	B & B <input type="checkbox"/>
CONS <input type="checkbox"/>	VISA <input type="checkbox"/>
SEC. AMB <input type="checkbox"/>	RECP <input type="checkbox"/>
COOP <input type="checkbox"/>	AUTRES <input type="checkbox"/>

Le Ministre

A

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
du Royaume de Belgique auprès du
Burkina Faso**

- OUAGADOUGOU -

Objet : Requête pour le financement de 27
AEP dans le Centre Est.

Excellence,

Après la Conférence des partenaires pour le financement du Plan national de développement économique et social (PNDES) tenue du 7 au 8 décembre 2016 à Paris, le Gouvernement burkinabè a élaboré une feuille de route pour le suivi des engagements pris avec ses partenaires. Une des priorités de cette feuille de route est l'envoi des requêtes de financements aux Partenaires au développement du Burkina Faso en vue de mobiliser les financements annoncés lors de la Conférence de Paris. Le Royaume de Belgique a honoré le Burkina Faso à travers sa participation et une annonce de neuf milliards huit cent millions (9 800 000 000) de FCFA. Cette annonce est déjà concrétisée à travers la signature du programme de démarrage de la coopération en 2016 et la signature des conventions de financement relatives aux projets suivants :

- Projet d'appui aux droits à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la ville de Fada N'Gourma pour un montant de dix millions (10 000 000) d'euros soit six milliards cinq cent cinquante-neuf millions cinq cent soixante-dix mille (6 559 570 000) FCFA ;
- Projet d'appui aux droits en matière de santé de la reproduction des (jeunes) femmes dans les régions de l'Est, du Centre Est et du Sahel pour un montant de cinq millions (5 000 000) d'euros soit trois milliards deux cent soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille (3 279 785 000) FCFA.

Je voudrais traduire toute la gratitude du Gouvernement burkinabè au Royaume de Belgique pour son engagement à ses côtés dans ses chantiers du développement.

Excellence, la vision du PNDES à 2020 est de faire du Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables. Pour y parvenir, le Gouvernement burkinabè a formulé un ensemble de projets structurants dont la mise en œuvre lui permettra d'atteindre cette vision.

En matière d'approvisionnement en eau potable, trois projets sont inscrits dans la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants du PNDES à savoir les projets 10 376 forages, 611 adductions d'eau potable (AEP) et 87 adductions d'eau potable multi-villages (AEP-MV). Ces investissements visent l'atteinte de l'objectif de 79% d'accès à l'eau potable fixé dans le PNDES. 3120

Pour contribuer à la mise en œuvre de ces projets, un projet de réalisation de 27 AEP a été identifié dans la région du Centre Est. Il consiste en la réalisation de réseau d'adduction d'eau potable précédée de celui des forages à gros débit ($5m^3/h$ au minimum) dans le respect du principe fondé sur les droits humains. Le coût global des réalisations est estimé à 5 246 370 000 FCFA soit 8 000 000 d'euros.

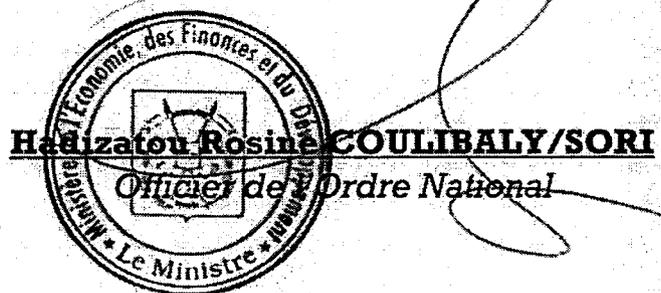
En vue de prendre en charge le financement dudit projet, j'ai l'honneur de solliciter auprès du Royaume de Belgique un financement sous forme de prêt d'Etat à Etat.

Excellence, le Royaume de Belgique a réaffirmé son engagement à accompagner le développement du Burkina Faso. C'est pourquoi, je ne doute pas de la bienveillante attention que vous porterez à la présente requête.

Je vous prie d'agréer, l'expression de ma parfaite considération.

P.J. : 01 fiche de projet.

Ampliation : Ministre de l'eau et de l'assainissement.





Ambassade du Royaume de Belgique
à **Ouagadougou**

BP 1624
01 Ouagadougou
T +226 25 30 40 60
F +226 25 31 06 60
E-mail: ouagadougou@diplobel.fed.be
www.diplomatie.belgium.be/burkina_faso

Madame Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Ministre de l'Economie, des Finances et du
Développement
OUAGADOUGOU

nos références	date
LDLM/km/2017-119	24/05/2017
à mentionner dans toute correspondance	

Objet: Demande de prêt d'Etat à Etat – FINEXPO.

Madame le Ministre,

Je vous écris à propos de la demande du Burkina Faso pour un nouveau prêt d'Etat à Etat (FINEXPO), que nous avons évoquée au cours de votre visite à l'ambassade le 16 mars dernier.

Je me réfère également à la correspondance du 11 avril 2017 entre la DG COOP Bruxelles et ma collaboratrice, concernant d'éventuelles propositions/demandes de la part du Burkina Faso qui pourraient être évaluées par FINEXPO.

Plus particulièrement, il apparaît que les trois demandes que la DG COOP nous a transférées en annexe dans ce courrier, se situent dans le secteur de la Santé, notamment dans la construction et la transformation de certaines de ses infrastructures de base. Malheureusement FINEXFO n'accorde pas de prêts pour des projets d'infrastructure de base (bâtiments) dans le secteur de la santé.

Comme vous le savez, dans le programme de Coopération que la Belgique est en train de définir, nous avons décidé, en concertation avec vous, de nous concentrer sur la région rurale du Centre-Est.

Idéalement la demande de projet soumise à considération par FINEXPO

(1) s'aligne sur le PNDES 2020,

(2) se situe de préférence dans les domaines de l'Eau et de l'Energie solaire, car de cette manière nous contribuons également aux objectifs de préservation climatique et

(3) cible, dans la mesure du possible, la région du Centre-Est, pour permettre une synergie avec le programme de coopération bilatérale.

Par conséquent nous vous invitons à nous envoyer des propositions dont le montant ne dépasse pas huit (8) millions d'€ en valeurs de contrats et qui veuillent bien tenir compte des éléments repris ci-dessus.

Je vous prie d'agr er, Madame le Ministre, l'assurance de ma consid ration distingu e.



Lieven DE LA MARCHE
Ambassadeur



FICHE TECHNIQUE DE PROJET

Projet 27 Systèmes d'Adduction d'Eau Potable dans la région du Centre-Est

CONSITANCE DU PROJET

Le projet 27 Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP), consiste en la réalisation de réseau d'adduction d'eau potable précédée de celui des forages à gros débit ($5\text{m}^3/\text{h}$ au minimum) dans le respect du principe Fondé sur les Droits Humain. Il s'agira de:

- Réaliser l'intermédiation sociale de sorte à identifier les sites des Bornes Fontaines, les bénéficiaires des Branchements Privés et les informer/former sur les modalités de gestion des ouvrages;
- Réaliser les études d'implantation technique de 34 forages à gros débits par un bureau d'étude en charge également du contrôle des travaux et qui aura l'obligation de résultat en terme de taux de succès à la réalisation des forages ;
- Réaliser 27 forages à gros débit devant alimenter les 27 AEP ;
- Réaliser les études de faisabilités technique et socio-économique de 27 AEP dans les localités où les travaux de forages ont été positifs comprenant au minimum sept (7) Bornes Fontaine et cinquante (50) branchements Privés ;
- Réaliser les travaux d'exécution de 27 réseaux d'AEP ;
- Mettre/intégrer les 27AEP dans un système de gestion déléguée ;
- Faire la promotion de stage pratique de dix (10) jeunes en fin d'études professionnelles par leur mise en position de stages de quatre (04) mois chacun.

A) Justification du projet

Le présent projet trouve sa justification dans l'axe 2 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), notamment l'objectif stratégique 2.5 (**améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité**). En effet, en matière d'Approvisionnement en Eau Potable, trois projets sont inscrits dans la matrice de reformes stratégiques et d'investissements structurants du PNDES à s'avoir les projets 10 376 forages, 611 Adductions d'Eau Potable (AEP) et 87 Adductions d'Eau Potable Multi-Villages (AEP-MV). Ces investissements visent l'atteinte de l'objectif de 79% d'accès à l'eau potable fixé dans le PNDES.

L'opérationnalisation de ces trois projets dans la région du Centre-Est, devra se traduire par la réalisation de 04 AEP-MV, de 64 AEP, de 418 forages, la réhabilitation / mise à niveau de 15 AEPs, la réhabilitation de 56 forages.

Aussi, le Gouvernement a-t-il élaboré le présent projet de 27 AEP pour contribuer avec l'intervention des autres acteurs à l'atteinte de la cible de 79% d'accès à l'eau potable sus visée dans la région du Centre-Est.

Coût du projet 27 AEP Centre-Est

Structure des coûts du projet 27 AEP dans la région du Centre-Est					
Désignation des rubriques		Unité	Quantité	Prix Unitaire 200 050 000	Montant 5 406 230 000
1.1	Implantation des forages à gros débits	U	34	700 000	23 800 000
1.2	Forages à gros débits	U	27	6 500 000	175 500 000
1.3	Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau	U	27	350 000	9 450 000
1.4	Etudes techniques, socio-économiques des AEP et de contrôle des travaux de forages	U	27	15 500 000	418 500 000
1.5	Contrôle des travaux d'AEP	U	27	2 000 000	54 000 000
1.6	Travaux de réalisation d'AEP	U	27	175 000 000	4 725 000 000
Composante B: Appui institutionnel et renforcement de capacité					313 000 000
2.1	Equipements informatiques	lot	3	10 000 000	30 000 000
2.2	Consommables informatiques	lot	3	15 000 000	45 000 000
2.3	Acquisition de véhicule	U	4	27 000 000	108 000 000
	Acquisition de moto	U	10	2 100 000	21 000 000
2.4	Equipement de bureau	lot	2	10 000 000	20 000 000
2.5	Rémunération des jeunes stagiaires	H/4mois	10	400 000	4 000 000
2.6	Mission de terrain (supervision et réceptions)	U	2	45 000 000	90 000 000
Composante C: Gestion de projet					105 050 000
3.1	lancement et clôture du Projet	FF	2	15 000 000	30 000 000
3.2	Comités de pilotage	FF	10	5 005 000	50 050 000
3.3	Audits et évaluations	FF	1	25 000 000	25 000 000
Total général en HT (EGFA) (D = I+II+III)				100%	5 829 300 000
Part Partenaire Financier				90%	5 246 370 000
Contrepartie de l'Etat				10%	582 930 000

Le coût total du projet est de 5 829 300 000 F.CFA soit 8 886 711 € cofinancé par le Royaume de Belgique à hauteur de 5 246 370 000 F.CFA soit 8 000 000 € avec une contrepartie du Burkina Faso de 582 930 000 F.CFA soit 886 711 €

1. Présenté par

Le Ministère de l'Eau et de l'assainissement (MEA) du Burkina Faso

2. Objectif du Projet

Objectif général : Contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique (2.5) du PNDES dont l'effet attendu (2.5.1) est la satisfaction des besoins en eau potable des populations avec une cible de 79% de taux d'accès à l'eau potable en 2020.

Objectif Spécifique : contribuer à:

- atteindre le taux d'accès à l'eau potable de 79% du PNDES ;
- améliorer la qualité du service de desserte en eau potable par un réseau de distribution et la promotion des branchements privés ;
- créer de nouveaux emplois aussi bien dans la phase projet à travers les entreprises que dans la phase d'exploitation à travers le système de gestion ;
- renforcer le coaching des jeunes au plan professionnel.

3. Lieu d'implantation du Projet

Le projet sera implanté au sein de la Direction Générale l'Eau Potable

1- Bénéficiaires du Projet

Les bénéficiaires sont les populations des localités ciblées dans la région du Centre-Est

2- Date et délai de réalisation

La durée de mise en œuvre du projet est de quatre ans (48 mois). Le démarrage est prévu pour le 1^{er} janvier 2018 et la date prévisionnelle de clôture est le 31 décembre 2021.

3- Partenaires du projet

Les partenaires de mise en œuvre du projet sont :

- l'Etat du Burkina Faso à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le Partenaire financier en charge du financement du projet ;
- les Communes, Les populations bénéficiaires, et les Organisations de la Société Civile ;
- les entreprises, Bureaux d'études et les jeunes stagiaires ;

4- Personne à contacter

Monsieur Dofihouyan YE
Directeur Général de l'Eau Potable
Tél. : (226) 25 37 48 76 à 78 / 70 26 53 58
Email : yedofi@gmail.com, et dgep.me@gmail.com
03 B.P. 7025 Ouagadougou 03

Ouagadougou, le 05 juin 2017

Le Directeur Général de l'Eau Potable

Dofihouyan YE
Officier de l'Ordre National



SERVICE PUBLIC FEDERAL AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR
ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

Comité de soutien financier aux exportations

FINEXPO

PV N°195: Réunion du 21 février 2018 / Vergadering van 21 februari 2018

I. L'agenda de la réunion : les points suivants sont ajoutés à l'agenda :

III – 6) Produit innovant PME :

- Kan het KMO instrument ingezet worden als korting op een grotere aanbesteding

IV) Stabilisation :

N08824 DEME – Qatar

N08693 DEME – Verenigde Arabische Emiraten – HSBC -Jumairah Open Beach

V) Varia :

- Evaluation des dossiers

- Altech

II. Le PV N° 194 de la réunion du 24/01/2017 doit être complété de la manière suivante :

Au point V Divers : 2) Internationale aanbestedingen in Cotonou landen : il convient d'ajouter un dernier paragraphe : « Het adviescomité stemt ermee in, voor de landen waar dit de praktijk is, deze werkwijze te volgen bij internationale aanbestedingen voor ongebonden staatsleningen. »

III. Crédits concessionnels / Concessionele kredieten

1) Dossiers Prêts d'Etat/Dossiers Staatsleningen

a) Aide déliée / Ongebonden hulp

Burkina Faso: ongebonden lening voor project voor de aanleg van 27 watervoorzieningsnetwerken in de regio Centre-Est

Aangezien het succes van de voorgaande staatsleningen aan Burkina Faso en aangezien dit land een partnerland van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking is, blijft Burkina Faso geïnteresseerd om staatsleningen te ontvangen en heeft het dus een aantal

projectvoorstellen overgemaakt aan het secretariaat in het kader van het door het land recent gelanceerde "Plan National de Développement Economique et Social" (PNDES 2020).

Op basis van die projectvoorstellen heeft het secretariaat via de diplomatieke post laten weten de voorkeur te geven aan water- en projecten in de hernieuwbare energie in het kader van eventuele ongebonden leningen aangezien de expertise van verschillende Belgische bedrijven in die sectoren wat de kansen verhoogd om projecten binnen te halen bij de internationale aanbestedingen. Er werd ook aangedrongen om projecten voor te stellen in de regio Centre-Est omdat de Belgische Ontwikkelingssamenwerking actief is in die regio.

Burkina Faso heeft dan een concrete aanvraag ingediend voor de financiering van een project voor de installatie van 27 watervoorzieningssystemen in de regio Centre-Est. De diplomatieke post heeft die aanvraag overgemaakt aan het secretariaat samen met commentaren zowel van de post als van het plaatselijk kantoor van Enabel waaruit bleek dat de aanvraag nog verschillende vragen oproep. Op basis van die commentaren heeft het secretariaat een reeks bijkomende vragen gesteld. Burkina Faso heeft vervolgens een verbeterde aanvraag ingediend dat grotendeels rekening houdt met de door Finexpo gemaakte opmerkingen. Het is deze aanvraag die besproken werd.

Deze aanvraag houdt ook rekening met de vraag van de Minister De Croo om het nieuwe samenwerkingsprogramma in Burkina Faso te flankeren door andere dan de traditionele beleidsinstrumenten via interventies van andere diensten/instellingen waardoor de Belgische aanwezigheid en zichtbaarheid wordt verhoogd en de Belgische belangen worden ondersteund. Het is duidelijk dat Finexpo hier een rol kan spelen via het instrument ongebonden staatsleningen.

De financieringsaanvraag werd dus ingediend door het *Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement* op voorstel van het *Ministère d'Eau et d'Assainissement* en betreft een project voor de aanleg van 27 watervoorzieningsnetwerken in de regio Centre-Est. Gezien deze regio samenvalt met de interventiezone van Ontwikkelingssamenwerking biedt dit een mogelijkheid tot synergie en complementariteit tussen Finexpo en de gouvernementele ontwikkelingssamenwerking. Dit is de eerste keer dat daar proactief naar gestreefd wordt.

Dit project komt tegemoet aan het groot tekort aan drinkbaar water waarmee het land te kampen heeft. Drinkwatervoorziening is essentieel voor een land als Burkina Faso. Om de sociaaleconomische situatie van de voortdurend toenemende bevolking te verbeteren tracht de regering met behulp van financiële en technische partners de toegang tot drinkbaar water te verbeteren, met een sterke focus op het platteland. Ondanks de geleverde inspanningen blijft dit een grote uitdaging voor de regering en haar partners. Het gebrek aan moderne waterputten met drinkbaar water heeft als gevolg dat de bevolking, vooral vrouwen en kinderen, dagelijks lange afstanden moeten afleggen om water te gaan halen waardoor ze vaak voor de gemakkelijkste oplossing kiezen en water nemen in nabije rivieren, geïnfecteerde putten en onhygiënische bronnen waardoor de risico's voor infecties en ziektes sterk verhoogd. Bovendien worden meisjes traditiegetrouw van jongs af belast met huishoudelijke taken, onder meer waterbevoorrading, waardoor hun onderwijs verwaarloosd wordt.

De regio Centre-Est is hierop geen uitzondering. De regio is uitgebreid, de sociale instellingen voor gezondheid en onderwijs liggen op grote afstanden en de nutsvoorzieningen zijn schaars. Het ontwikkelingsprogramma van België heeft gekozen voor de socio-economische ondersteuning van deze regio, en dit op het gebied van ondernemerschap, veiligheid voor de lokale bevolking en reproductieve gezondheid. Het

voorgesteld project draagt bij tot dit programma en zal tevens de relaties met de lokale besturen en partners ten goede komen. De ontwikkelingsrelevantie van dit project staat dus buiten kijf.

Het project komt ook tegemoet aan de plannen van de regering om de sociale en economische toestand van het land grondig aan te pakken en het hoofd te bieden aan de vele uitdagingen om de levensstandaard van de bevolking te verhogen in het kader van het bovenvermeld "Plan National de Développement Economique et Social" (PNDES 2020). De regering wil daarmee ook tegemoet komen aan de ontwikkelingsdoelstellingen van de Agenda 2030.

Het voorgesteld project voorziet dus de installatie van 27 drinkwatervoorzieningsnetwerken op basis van putboringen die een groot debiet opleveren (minimum 5m³/uur) en omvat de volgende elementen:

- Een implantatiestudie voor 34 groot debiet boringen uit te voeren door een studie bureau dat tevens verantwoordelijk zal zijn voor de controle van de werken voor de aanleg van de drinkwatervoorzieningsnetwerken.
- De uitvoering van 27 putboringen voor de netwerken.
- Per netwerk een technische en socio-economische doenbaarheidsstudie voor de aanleg van minimum 7 standpijpen en 50 privé-aansluitingen.
- De aanleg van 27 drinkwatervoorzieningsnetwerken.
- Het opzetten van een managementsysteem dat gedelegeerd dient te worden aan de gebruikers.
- De organisatie van een praktische stage van 4 maanden voor 10 jongeren in het kader van hun beroepsopleiding in het domein van drinkwatervoorzieningsnetwerken.

In de aanvraag wordt vermeld dat de totale kostprijs van het project wordt geschat op 8.993.425 EUR waarvan 10% ten laste genomen wordt van het land. Er wordt een staatslening gevraagd voor de financiering van het saldo van 8.094.082 EUR wat dus het maximaal bedrag van 8 miljoen EUR overschrijdt. De staatslening zal dus beperkt worden tot 8 miljoen EUR.

Het voorgesteld budget omvat 3 componenten:

- *Investissements*: 91,64% van het totaal voorzien budget waarvan de aanleg van eigenlijke 27 drinkwatervoorzieningsnetwerken 88% of - 7,2 miljoen euro - vertegenwoordigen. Het gaat dus wel degelijk om een investering in infrastructuur.
- *Appui institutionnel et renforcement des capacités*: 6.58% van het totaal voorzien budget.
- *Gestion du projet* : 1,78% van het totaal voorzien budget.

Aangezien het om een ongebonden lening gaat en er een internationale aanbesteding dient georganiseerd te worden heeft het secretariaat voorgesteld om tevens een gift voor technische assistentie van maximaal 3% of 240.000 EUR goed te keuren. Deze gift kan gebruikt worden voor de financiering van de "*Appui institutionnel et renforcement des capacités*" en kan dus enkel toegekend worden aan Belgische bedrijven die meedoen aan de internationale aanbesteding zodat deze dan een korting van 3% op het maximaal contractbedrag van 8 miljoen kunnen geven. De deelnemende Belgische bedrijven dienen wel het specifiek aanvraagformulier voor Technische Assistentie in te vullen.

Het project zal ten goede komen aan 27 netwerken x 3500 personen/netwerk = 94.500 personen. Rekening houdend met het totaal budget van 8.993.425 EUR komt dit neer op een bedrag van 95 euro per persoon wat heel redelijk is in vergelijking met andere drinkwatervoorzieningsprojecten die in het verleden gefinancierd werden door Finexpo en

die vaak ongeveer 300 EUR/persoon kosten. Het gaat dan wel om de bouw van waterzuiveringsstations met een transmissie- en een distributienetwerk.

Zoals reeds vermeld zijn de commentaren zowel van Enabel en de diplomatieke post reeds verwerkt in de aanvraag en in deze uiteenzetting, maar toch zijn er nog verschillende aandachtspunten die niet opgenomen werden in het definitief dossier:

- Het dossier verstrekt weinig technische gegevens omtrent de eigenlijke watervoorzieningsnetwerken. Er zal moeten worden op toegezien dat de socio-economische doenbaarheidsstudies die voor elk netwerk wordt voorzien de nodige verduidelijkingen verschaffen.
- Er worden 34 groot debiet test-boringen voorzien om er 27 te weerhouden, maar het is niet uit te sluiten dat 34 boringen niet voldoende zullen zijn.
- Enabel had verschillende opmerkingen omtrent het onder- of overschatten van bepaalde budgettaire posten. Er werd uiteindelijk geen rekening gehouden met deze opmerkingen. Dit kan echter gecorrigeerd worden in het aanbestedingsdossier dat na controle door Enabel goedgekeurd moet worden door Finexpo.
- In de aanvraag wordt een periode van 4 jaar voorzien voor de uitvoering van het project terwijl Enabel van oordeel is dat er allicht vijf jaar nodig zullen zijn.

De vertegenwoordiger van FIT vroeg of dit project er kwam op voorstel van een of ander Belgisch bedrijf. Het secretariaat gaf aan dat dit niet het geval is en vroeg aan de regio's om de Belgische bedrijven op de hoogte te brengen van dit project zodat zij deel kunnen nemen aan de internationale openbare aanbesteding. Het secretariaat zal de regio's proactief op de hoogte houden van de evolutie van de aanbestedingsprocedure teneinde de geïnteresseerde Belgische bedrijven op tijd te kunnen inlichten.

Besluit: Het comité Finexpo geeft een positief advies voor het toekennen van een ongebonden lening van maximum 8.000.000 EUR aan Burkina Faso voor de financiering van een project voor de aanleg van 27 watervoorzieningsnetwerken in de regio Centre Est. Het oorspronkelijk aangevraagd bedrag van 8.094.082 EUR zal dus verminderd worden naar 8.000.000 EUR. Het comité geeft tevens een positief advies voor het toekennen van een gift voor technische assistentie (TA) van maximum 240.000 EUR voor de financiering van het luik "*Appui institutionnel et renforcement des capacités*". De gift voor TA kan enkel toegekend worden aan Belgische bedrijven die meedoen aan de Internationale Openbare Aanbesteding die georganiseerd zal worden in het kader van dit project en een specifieke aanvraag indienen daarvoor.

b) Aide liée / Gebonden hulp

Nihil

2) *Dossiers de Bonification d'intérêt / Dossiers Intrestbonification*

Nihil.

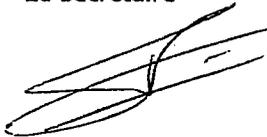
3) *Dossiers de Bonification d'intérêt + Don / Dossiers Bonification + gift*

Nihil.

wisselkoers - 1,5% minder bedrag dan het vereiste bedrag van 1,3 miljard GNF. Het contract werd dus voorlopig toegekend aan Altech/Vergnet ondanks het feit dat hun offerte 600.000 EUR of 11% meer bedrag dan dat van Sotrad Water. De 5 offertes van de Afrikaanse bedrijven werden om technische redenen verworpen. Het comité betreurde het feit dat Altech, de eigenlijke "promotor" van dit project, in zee gegaan is met een Frans bedrijf l.p.v. met een Belgische bedrijf waardoor de Belgische inhoud van dit project sterk zal verminderen. Het secretariaat zal erop toezien dat de definitieve toewijzing van het contract zal gebeuren in strikte navolging van de aanbestedingsregelgeving van Guinea.

La prochaine réunion du Comité Finexpo est fixée au 21 mars 2018 à 10h30 dans la salle C204 du SPF Affaires étrangères.

SPF Affaires étrangères
Le secrétaire



E. STRAUWEN

FOD Financiën
De Secretaris



E. BOELENS

Il est demandé à Monsieur l'Inspecteur des Finances compétent pour les dossiers Finexpo de bien vouloir acter, par sa signature, avoir pris connaissance du présent PV.

Questions supplémentaires dans le cadre de la demande de financement pour un projet de réalisation de 27 systèmes d'AEP dans la région Centre Est

1. Contexte, renseignements généraux :

- La description du contexte sectoriel est détaillée mais l'exposition reste à un niveau général au lieu d'être focalisée sur la situation de la Région Centre Est (CE). Il serait souhaitable de donner un tableau récapitulatif détaillé indiquant le nombre de localités ayant plus de 3.500 habitants dans la Région, la situation de l'approvisionnement en eau dans ces localités, le nombre d'AEPs existantes, la date de mise en service et leur état de fonctionnement. Un tel tableau aiderait à mettre en évidence les besoins. Il conviendrait également de préciser les réalisations effectuées durant les 5 dernières années et leurs modalités de financement.
- Il convient de justifier le choix de la région en fonction des besoins spécifiques en eau potable ainsi que des besoins généraux (notamment dans les domaines agricole, santé, et éducation).
- Il convient également d'indiquer de quelle façon le projet contribuera au développement social et économique aussi bien du pays que des bénéficiaires directs du projet.

2. Description détaillée du projet :

- La description du projet ne donne aucune idée des fourchettes de valeurs attendues pour certains aspects techniques des AEPs prévues. Des fourchettes de valeurs pour une AEP type comme les volumes de stockage, les km de conduites, les débits attendus des forages, la source d'énergie utilisée (thermique/solaire/couplé) devraient être fournis. Ceci permettrait également d'évaluer le budget.
- Quant au débit, si on tient compte d'un débit minimal de 5 m³/h pour les forages gros débit, il faudra parfois coupler au moins deux forages pour desservir les centres bénéficiaires d'une AEP avec une population de plus de 3500 habitants. Etant donné que les statistiques sur les forages en zone de socle indiquent que 80% ont un débit inférieur à 5m³/h, il faudra alors plusieurs forages par centre.
- En outre, il est prévu que chaque forage alimente minimum 7 Bornes Fontaines (BF) + 50 branchements privés. Au Burkina Faso, une BF est prévue pour 500 personnes soit 3500 personnes pour 7 BF. La consommation au Burkina est de 20 l/personnes/jour. Le volume nécessaire est donc de 70 m³ (en ne comptant que les BF), cela nécessitera au minimum 14 h de pompage par jour. Il faudra donc s'assurer (au moment du design) de bien dimensionner le réservoir et de s'assurer de disposer d'un groupe électrogène de qualité (le solaire seul semble exclut).
- Dans la pratique, il est probable que sur certains sites le débit des forages effectués sera trop faible de sorte que ces localités devront être équipées d'un PEM. Ces PEM pourraient éventuellement être dotés de pompes volumétriques solaires avec chacun un réservoir et un point de distribution avec robinet.

- La description des activités de la composante B (appui institutionnel et renforcement des capacités) n'est pas assez détaillée. Il convient de préciser la stratégie visée pour le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés ainsi que pour le renforcement des communes et des opérateurs privés. Ces activités sont en effet cruciales pour assurer pas seulement la durabilité des infrastructures à long terme mais aussi le fonctionnement immédiat. La gestion proprement dite des AEPs doit également être explicitée.
- Il serait souhaitable de prévoir un accompagnement spécifique de la commune et de l'exploitant délégué pendant un an après la mise en service de l'AEP afin d'assurer le recrutement en bonne et due forme de l'exploitant et la bonne gestion des infrastructures.
- En ce qui concerne la gestion du projet il est nécessaire de fournir plus de précisions sur la cellule mise en place pour la réalisation du projet (la composition, les compétences, le fonctionnement).

3. Hypothèses, risques et conditions préalables :

- Les hypothèses, risques et conditions préalables décrits dans la demande sont trop générales. Il faudra également prendre en considération les contraintes hydriques de la région. D'autres risques à prendre en compte portent notamment sur la qualité des études d'implantation des forages, sur l'implication des élus des communes et sur la mise à disposition des ressources humaines qualifiés dans les communes concernés.
- La tarification, un aspect important au niveau de la durabilité du projet, n'a pas été abordée. Il convient de préciser dans quelle mesure les tarifs appliqués couvrent les frais d'exploitation et si ces tarifs permettent de couvrir l'amortissement des installations.
- Il est impératif de donner l'information demandé dans le questionnaire à propos des études EIES (Etudes d'Impact Environnemental et Social) qui doivent accompagner la réalisation des travaux.

4. Budget :

- Le budget prévoit 34 implantations de forages à gros débit, mais ce nombre pourrait se révéler insuffisant.
- En ce qui concerne les postes 1.4, les études techniques, socio-économiques et contrôle des travaux des forages, et 1,5, contrôle des travaux des AEPs, il convient de bien différencier les études d'une part et le contrôle proprement dit d'autre part et d'attribuer le budget approprié à ces deux postes. En général, le coût du contrôle s'élève à 5% du coût des travaux.
- Afin de pouvoir évaluer les postes 2.1-2.5, il convient de donner plus de détails sur la gestion du projet, le personnel impliqué et la localisation des bureaux.
- En ce qui concerne les postes 2.7, renforcement des capacités des services déconcentrés, et 2.8, renforcement des capacités des communes, il n'y a aucune précision sur les activités spécifiques, le nombre des structures concernés et le nombre de personnes impliquées. Vu l'importance de cette composante pour la durabilité du projet, il convient d'y

allouer le budget approprié. Comme le budget alloué à la composante C, gestion de projet, semble être assez élevé, une partie de ce poste pourrait être réallouée au renforcement des capacités.

5. Planning des activités :

Le planning des activités semble être trop optimiste, on devrait en effet davantage tenir compte des différentes phases de l'adjudication internationale, ainsi que de l'allotissement envisagé.

commentaren port Ouagadougou eerste aanvraag

1. **Context:**

- De analyse van de regio is te algemeen (geografische ligging, fysieke karakteristieken), er ontbreekt een gedetailleerde analyse over de bestaande watervoorraad, bestaande waterputten en noden (hospitals, landbouw, scholen...) die een rechtvaardiging van een interventie in deze regio moet ondersteunen.
- **Context sectoriel:** De financiering van de voorbije 5 jaren moet meer in detail

2. **Renseignements généraux:**

- Te weinig informatie over de hoe het project zal geïntegreerd worden in de economische politiek en ontwikkeling van het land en de sociale voordelen voor de begunstigden.
- Institutionele ondersteuning en verhoging van de vakkundigheid van de technische diensten is slechts vaag beschreven, een onderdeel dat cruciaal is voor het slagen van het project.

3. **Hypothèses, Risques:**

- Geen vermelding van pre-condities die moeten vervuld worden voor het opstarten van het project alhoewel die er zeker zullen zijn.
- Risico analyse zeer summier.

4. **Groupe cible:**

- Blijkbaar is voorzien dat deze groep zal meewerken aan de identificatie van de sites waar de boringen zullen plaats vinden maar hoe ze zullen profiteren van de aanleg van waterputten is niet duidelijk – meer duidelijkheid nodig wat betreft de exacte doelgroepen.

5. **Objectifs:**

- De objectieven zijn hetzelfde als de resultaten – niet correct, zij blijven deze twee aan elkaar gelijkstellen doorheen het document
- Geen indicatoren, (geen logisch kader).

6. **Impact:**

- De beschrijving van dit onderdeel aan de hand van de vragen op de vragenlijst voldoet niet aan de verwachtingen.

7. **Environnement:**

- De beschrijving van dit onderdeel aan de hand van de vragen op de vragenlijst voldoet zeker niet aan de verwachtingen.

8. **Budget en planning:**

- Voor wat betreft dit onderdeel van de vragenlijst ga ik mee in de opmerkingen van de BTC expert, ik heb geen ervaring met de prijzen en berekeningen voor de uitvoering van boringen en de noodzaak en prijzen voor en van aankoop materiaal voor component B.
- Het budget voor component C, het beheer van het project ,lijkt me aan de hoge kant.
- Akkoord met opmerking BTC wat betreft de planning en duur van uitvoering van het project, worden wellicht onderschat.

BESLUIT: Op basis van de opmerking van BTC en een analyse op basis van de vragenlijst kom ik tot het besluit dat het document in de huidige vorm niet geschikt is om over te maken aan FINEXPO. Ik stel voor om aan de bevoegde diensten van het betrokken ministerie een nieuwe versie te vragen, die meer gedetailleerd is, meer aansluit bij de vragen en voorstellen dat de expert van BTC hun hierbij zal helpen.

NOTE INFORMATIVE INTERNE

De :	Agostino Picchioni, ECT Coresponsable PADAEPA
A :	Eric de Milliano Représentant Résident CTB Burkina Faso
Date :	28/08/2017
Sujet :	Note d'appréciation du Projet de réalisation de 27 systèmes d'AEP dans la Région du Centre Est (<i>Centre d'Anvraog</i>)

La révision objet de la présente note a pris en compte deux aspects : une appréciation de caractère générale sur la cohérence d'ensemble de la proposition technique et une appréciation des carences principales en relation au contenu du questionnaire. Les commentaires présentés ci de suite suivent les sections du questionnaire.

N	Section	Commentaire
1	Contexte ; Contexte sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La description du contexte sectoriel est détaillée mais l'exposition resté à un niveau général en lieu qu'être focalisé sur la situation de la Région Centre Est (CE). ➤ Un tableau récapitulatif détaillé indiquant le nombre de localités ayant plus de 3.500 habitants dans la Région, la situation de l'approvisionnement en eau dans ces localités, le nombres d'AEPS existantes, la date de mise en service et leur état de fonctionnement aiderait à mettre en évidence les besoins (Pag 7). ➤ Le fait que dans les derniers années la région n'a pas bénéficié de projet d'envergure n'est pas en soi une preuve du besoin en infrastructures d'eau potables (Pag7). <p>Les réalisations effectuées dans les 5 derniers années et leur modalité de financement devraient être précisés. A titre d'exemple les Rapports bilan du PN AEPA pour 2013 et 2014 reportent un nombre cumulé de 9 AEPS neuves réalisées (30% environ des 30 AEPS existantes dans la Région).</p>
2	Renseignements généraux sur le projet Description détaillée du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La description du Projet ne donne aucune idée des fourchettes des valeurs attendus pour certains aspects techniques des AEP en Projet. Des fourchettes de valeurs pour une AEP type comme les volumes de stockage, les km de conduites, les débits attendus des forages, la source d'Energie utilisée (thermique/solaire/couplé) pourraient être fournis. Ceci permettrait aussi d'évaluer le budget présenté à la page 13. <p>Quant au débit, si l'on rétien un débit minimal de 5 m3/h pour les forages gros débit, il faudra parfois coupler au moins deux forages pour desservir les centres bénéficiaires d'AEP (Centres avec population à partir de 3500 habitants). De plus les statistiques des</p>

		<p>forages en zone de socle annoncent que 80% ont un débit inférieur à 5m³/h. Ainsi pour réaliser 27 forages de débit supérieur ou égale à 5 m³/h il faudra implanter au moins 135 forages.</p> <p>Dans la pratique plusieurs sites finiront pour ne pas avoir des forages de caractéristiques suffisantes et la solution d'équiper les forages de faible débit pour desservir ces localités avec des PEM devrait être prise en compte. Ces PEM pourraient éventuellement être dotés de pompes volumétriques solaires avec chacune un réservoir et un point de distribution avec robinets.</p> <p>➤ La description des activités de la composante B (Appui institutionnel et renforcement des capacités) n'est jamais détaillée dans le document. La stratégie visée pour le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés, le renforcement des Communes et des opérateurs privés n'est pas précisée. Cependant ces activités sont cruciales pour assurer pas seulement la durabilité des infrastructures sur le long terme mais aussi le fonctionnement immédiat. Il n'est pas rare le cas de rencontrer d'AEP qu'après des années de la réception des travaux ne sont pas entrés en service par manque d'un exploitant recruté.</p> <p>➤ Un accompagnement spécifique de la Commune et de l'exploitant délégué pendant un an après la mise en service de l'AEP devrait être prévue. Ceci pour s'assurer de la correcte exécution des démarches relatives au recrutement de l'exploitant et de la correcte gestion des infrastructures.</p> <p>➤ En ce qui concerne la Gestion du Projet plus des précisions seraient nécessaires sur la cellule mise en place pour la réalisation du Projet, la composition, les compétences, le fonctionnement. Ceci permettrait aussi de mieux analyser la pertinence des moyens généraux prévus dans le budget.</p>
3	Hypothèses, risques et conditions préalables	La description de cette section est sommaire et se limite à quelque risque. Aucune mention à l'hypothèse que l'eau souterraine soit effectivement exploitable, sur la qualité des études d'implantation des forages, sur l'implication des élus des communes, sur la mise à disposition des ressources humaines qualifiées dans les Communes concernées, sur la rentabilité de l'exploitation déléguée pour des petits réseaux.
4	Groupe cible des activités	Comme déjà mentionné la liste des villages cible (Population supérieur à 3500 habitants ne disposant pas d'AEP) pourrait être précisée.
5	Objectifs des activités	Les Objectifs du Projet sont indiqués dans la description du Projet à la page 7. Cette section reprend les résultats attendus, déjà mentionnés à page 8. Aucune indication d'indicateurs et valeurs cible.
6	Les aspects environnementaux et sociaux du projet	Ces aspects n'ont pas été abordés selon l'articulation demandé dans le questionnaire. Aucune référence faite aux études EIES (Etudes d'impact environnemental et social) qui doivent accompagner la réalisation des travaux.

→ point d'eau moderne

7	Déroulement prévu des activités	<p>Budget détaillé</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>1.1 Implantation des forages</u> : Le nombre d'implantations nécessaire pour atteindre les 27 forages à gros débit positifs pourrait se révéler bien majeur de 34. Toutefois les couts logistiques soutenus par le prestataire pour l'exécution des trainées et sondages électriques sont concentrés par centre. Le prix unitaire indiqué semble compatible avec l'ensemble de la prestation requise pour parvenir à un forage de gros débit par centre (Plusieurs trainées, plusieurs sondage, interprétation des essais et identification des sites favorables). Prix cohérent donc par implantation positive. - <u>1.2 Forages à gros débit</u> : Prix moyen cohérent pour foration dans le socle, essais de débit et équipement pour profondeurs inferieurs à 80 m. - <u>1.4 Etudes socio-économiques, techniques et contrôle de travaux des forages</u>. Il conviendrait séparer le contrôle de travaux des forages des autres typologie d'études (techniques et socio-économiques) qui interviennent seulement après la définition des centres bénéficiaires des AEP. - <u>1.5 Contrôle des travaux d'AEP</u> : Il faudrait regrouper ce poste avec les études techniques et socioéconomiques. Dans l'ensemble les postes 1.4 et 1.5 (études et contrôle des travaux) représentent environ 10% de l'ensemble des postes de construction (Forages et AEP) mais leur ventilation n'est pas trop claire. Par exemple le poste relatif au contrôle des travaux d'AEP semble sous-estimé. - <u>1.6 Travaux de réalisation AEP</u> : Le prix moyen d'une AEP (hors forage) est compatible avec un système d'environ 6-7 Km de conduites PVC, un CE métallique de 80 m3, une source d'énergie thermique/solaire couplés. Voir aussi commentaire point n°2 ci haut. - <u>2.1-2.5</u> : Pour pouvoir apprécier la cohérence de ces postes serait nécessaire connaitre plus de détails sur la gestion du Projet, le personnel impliqué, la localisation des bureaux. - <u>2.7 Renforcement des capacités des services déconcentrés et 2.8 Renforcement des capacités des communes</u> : Les activités spécifiques liés à ces composantes n'ont nulle part été précisés, ni le nombre des structures concernés et le nombre de personne impliquées ont été identifiés. Les unités indiquées dans le tableau du budget restent ainsi inexpliquées. Si on considère l'importance de cet aspect sur la durabilité de l'intervention le budget alloué pour toute la durée du Projet pourrait être insuffisant. - <u>3.1-3.2 Lancement/Clôture et Comités de Pilotage</u> : La composition du Comité de pilotage n'est pas connue mais le montant de ces deux lignes pourrait être surestimé. Le montant de ces deux postes dépasse en effet le montant global alloué aux activités de renforcement de capacités (Lignes 2.7 et 2.8 du budget).
---	--	---

Planning mensuel

Les différentes phases de l'adjudication internationale, ainsi que l'allotissement envisagé, devraient être détaillés davantage pour permettre une compréhension aisée du chronogramme proposé. La liste qui suit reprend l'enchaînement proposé dans le document.

- I.3 Acquisition des équipements: La durée indiquée pour les acquisitions (un trimestre) est trop courte compte tenu de l'achat des voitures (Montage dossier, passation de marché et livraison)
- II.1-II.3 Etablissement DAO, lancement et passation des contrat: Ces activités ont été regroupés pour toutes les composantes du Projet et la durée a été estimée à un an. Pour mieux comprendre l'enchaînement des étapes il faudrait d'abord séparer la passation des marchés pour forages et contrôle des travaux des forages (Etape préalable à la phase AEP) de la passation des marchés pour études techniques AEP, contrôle travaux AEP et entreprise travaux AEP. Pour arriver au recrutement de l'entreprise travaux d'AEP il faut donc passer au moins pour deux phases de mise en concurrence (Durée minimale 6 mois chacune), séparés des étapes d'exécution (réalisation des forages et des études d'APD pour AEP). Seulement à l'issu de ces étapes sera possible de lancer le recrutement de l'entreprise travaux AEP (Délai de 6 mois). On peut donc facilement estimer un délai supplémentaire d'un an pour arriver au point II.4 du chronogramme.
- II.4 Réalisation des travaux d'AEP: Prévoir une durée d'au moins deux ans donc un trimestre supplémentaire.
- IV Appui institutionnel: Les activités de recrutement des fermiers, formation des exploitants et accompagnement au démarrage devraient s'étaler sur la durée d'au moins un an après la conclusion des travaux, voir commentaire n°2 ci-haut.

La durée globale de l'opération pourrait être ramenée à 6 ans en lieu des 4 annoncés (Trimestres supplémentaires : 1 pour acquisitions, 4 pour Dao et contrats, 1 pour les travaux AEP, 2 pour appui institutionnel ; approximativement 8 trimestres supplémentaires au total)



SERVICE PUBLIC FEDERAL AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR
ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

Comité de soutien financier aux exportations

FINEXPO

PV N°196: Réunion du 21 mars 2018 / Vergadering van 21 maart 2018

I. L'agenda de la réunion : approuvé

II. Le PV N° 195 de la réunion du 21/02/2017 est entériné par les membres du comité Finexpo

III. Crédits concessionnels / Concessionele kredieten

IV Stabilisations / Stabilisaties

Nihil

V Divers / Varia :

1) Evaluation des projets/coût des transports et de séjour:

.....

2) Kenya – la problématique des taxes :

.....

3) Missions organisées par les Régions :

....

4) Soulco, county connectivity project, Kenya- wijziging van het tweede deel van de derde fase:

Het "IT county connectivity" project in Kenia wordt uitgevoerd in drie fasen. De reeds grotendeels uitgevoerde fasen 1 en 2 van dit project voorzien de connectiviteit op de National Optical Fiber Backbone Infrastructure (NOFBI) van de 47 county hoofplaatsen en vier bijkomende steden. In elk van deze plaatsen is een draadloos communicatienetwerk geïnstalleerd dat overheidsinstanties toelaat zich te verbinden op de NOFBI.

Aangezien fase 3 enerzijds de verdere uitbreiding van de infrastructuur en anderzijds de installatie van software toepassingen inhoudt, werd het in 2 delen opgesplitst. Het infrastructuurcontract voor een bedrag van 8.116.922,00 EUR wordt gefinancierd met een rentebonificatie plus aanvullende gift. Voor de financiering van de integratie van de software toepassingen werd een staatslening van 11.894.975 EUR goedgekeurd als onderdeel van een gemengd krediet van in totaal 16.865.124,16 EUR.

Het was de bedoeling dat het gemengd krediet de integratie van de uiteenlopende softwaretoepassingen in de counties zou financieren. Dit moest het mogelijk maken om in de toekomst alle informatie betreffende de verschillende counties op gemeenschappelijke basis te beheren. Er werd gedacht aan softwaretoepassingen voor de bevolkingsregisters, het beleid van het overheidspersoneel en de leerkrachten, evenals het beleid van de financiële transacties. De Keniaanse autoriteiten geven echter de prioriteit aan connectiviteit, enerzijds omdat de nood aan connectiviteit tussen en binnen de counties nog enorm groot is en anderzijds omdat zonder connectiviteit er geen diensten of applicaties aangeboden kunnen worden. Op aanvraag van de Keniaanse autoriteiten zal het tweede deel van de derde fase dus de nadruk leggen op infrastructuurwerken om de connectiviteit binnen en tussen de counties te verhogen. Deze wijziging heeft geen impact op het bedrag van de staatslening.

Besluit: het comité neemt nota van de wijziging van het tweede deel van de derde fase van het project dat gefinancierd wordt met een gemengd krediet. De wijziging betreft de verdere uitbreiding van de internet connectiviteit tussen en binnen de counties terwijl het oorspronkelijk de bedoeling was om software applicaties te ontwikkelen.

La prochaine réunion du Comité Finexpo est fixée au 18 avril 2018 à 10h30 dans la salle C204 du SPF Affaires étrangères.

SPF Affaires étrangères
Le secrétaire



E. STRAUWEN

FOD Financiën
De Secretaris



E. BOELENS

Il est demandé à Monsieur l'Inspecteur des Finances compétent pour les dossiers Finexpo de bien vouloir acter, par sa signature, avoir pris connaissance du présent PV.